



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISE EN GARDE DES CONSOMMATEURS SUR LES PRATIQUES COMMERCIALES DES MAGASINS D'AMEUBLEMENT ÉPHÉMÈRES

Troyes, le 3 décembre 2021

Le service Concurrence, Consommation et Répressions des Fraudes (CCRF) de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) de l'Aube invite le public à la plus grande prudence, et tout particulièrement les personnes les plus vulnérables, sur les pratiques commerciales trompeuses et agressives des magasins d'ameublement éphémères.

Ce type d'établissement a un mode opératoire bien rodé et très simple : Il débute par un démarchage téléphonique et/ou par un courrier, invitant le consommateur à venir retirer un cadeau (panier garni, bouteille de vin, voyage,...).

Les produits en vente sont exposés à des prix très élevés pour laisser croire que la remise accordée s'avère plus que généreuse.

Il est rappelé qu'en cas de démarchage téléphonique ou à domicile, le consommateur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à partir de la signature du bon de commande ou du contrat de vente. Le professionnel ne peut recevoir aucun paiement ou aucune contre-partie, sous quelque forme que ce soit, de la part du consommateur, avant l'expiration d'un délai de 7 jours à compter de la conclusion du contrat.

les consommateurs qui s'estiment lésés sont invités à se faire connaître soit par courriel à l'adresse suivante : ddetspp-ccrf@aube.gouv.fr soit auprès de la gendarmerie, à l'adresse mail suivante celtif10@gendarmerie.interieur.gouv.fr.

Contact presse

Le Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube
 @Prefet10